

Etude Actiris favorable aux CPP

Voici quelques jours, la députée régionale Françoise Schepmans (MR), faisait état d'une récente étude du VDAB montrant un meilleur taux de réussite dans la recherche d'un emploi des chômeurs s'ils bénéficient d'un accompagnement. Dans la foulée, elle interrogeait le ministre de l'Emploi Benoît Cerexhe (CDH) si l'on observerait le même phénomène à Bruxelles.

Ce que mettait surtout en évidence l'étude VDAB, publiée en août 2009, c'était que les chercheurs d'emploi faisant l'objet d'un suivi et d'un accompagnement voyaient leurs chances de trouver un emploi augmenter. Qui en est-il à Bruxelles ? L'Observatoire bruxellois de l'Emploi vient de réaliser une analyse sur les 60.000 chercheurs d'emploi inscrits à Actiris en 2008. Ceux-ci ont été suivis durant une période de 6 mois selon une méthode similaire au VDAB. L'Observatoire a comparé les taux de sortie entre deux groupes : ceux qui ont été invités, suite à une sélection, à se présenter auprès d'un employeur dès le premier mois de leur inscription et ceux qui n'ont pas bénéficié de ce suivi.

Que ce soit en fonction de l'âge, du sexe, de la nationalité ou des études, le premier groupe a partout affiché un résultat supérieur de



SUIVRE LES JEUNES CHÔMEURS grâce au CPP (contrat de projet professionnel) augmente sensiblement les chances de trouver un emploi, dit Actiris. © RENÉ BRENVY.

réussite, de 20 % en moyenne, dans la recherche d'un emploi. En clair, les performances constatées à Actiris sont assez similaires à celles du VDAB, à savoir que les sans-emploi invités à se présenter auprès des employeurs ont des taux de sortie du chômage nettement supérieurs à ceux de l'autre groupe. « *Il est très important de noter que la probabilité de sortir du chômage et le fait d'avoir été invité à se présenter auprès d'un em-*

ployeur », constate le ministre Benoît Cerexhe. Cette étude conforte sa volonté de rendre obligatoire les CPP (contrat de projet professionnel) pour les jeunes sortant de l'école.

A noter cependant que l'étude du VDAB a été réalisée sur des durées plus longues (24 mois). Si l'on applique les mêmes critères aux deux études, on constate de toute façon un taux de remise au travail supérieur allant de 10 à 20 %. ■

FRANÇOIS ROBERT